Règlement des Ballons Vosgiens

- **Les règlements de la Fédération Française de Cyclisme ne permettent plus aux moins de 18 ans de parcourir plus de 80 kilomètres.** Cette épreuve est ouverte aux cyclistes de 18 ans révolus au 27 août 2023,
- Certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve (soit pas avant le 27/08/2022) portant la mention obligatoire de **« non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition »** uniquement pour les non licenciés, les licenciés FFCT, FFTriathlon, FFC pass'loisir et service, FFC Encadrement et arbitres,
- Photocopie de la licence en cours de validité faisant apparaître de manière précise l'autorisation médicale de la pratique du cyclisme pour les licenciés (FFC, UFOLEP, FSGT et Handisport)
- Aucune décharge ne sera acceptée sur place,
- Port du casque à coque rigide obligatoire,
- Guidon triathlète interdit,
- Vélo couché, tandem et tricycle interdits,
- Voitures suiveuses interdites,
- **Respect du code de la route et des arrêtés spécifiques, la route reste ouverte à la circulation. Nous devons la partager.**
- **Respect de l'environnement et des consignes de propreté.**

>> Mise hors course en cas de non respect de ces consignes <<
Tout concurrent en infraction sera mis hors course sans remboursement de ses frais d'engagement.
Sa responsabilité pourra être engagée en cas de litige. En vous inscrivant à la cyclosportive des Ballons Vosgiens, vous autorisez l'utilisation gratuite et inconditionnelle de votre image, votre voix et nom pour des publications sous quelque forme que ce soit : internet, presses écrite, médias, vidéos, audios ayant un rapport avec les Ballons Vosgiens.
L'inscription vaut acceptation du règlement dans son intégralité. Elle est ferme et définitive et ne fera l'objet d'aucune procédure de remboursement en cas de désistement du coureur ou d'annulation de l'épreuve.